

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2021-165

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2021

Sommaire

DDETS 45 /

45-2021-06-24-00002 - ORDONNANCEMENT SECONDAIRE 24 JUIN 2021 (2 pages)

Page 3

DDETS 45

45-2021-06-24-00002

ORDONNANCEMENT SECONDAIRE 24 JUIN
2021

**Direction départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités**

DÉCISION
de subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses
aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
du Loiret

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret,

VU l'arrêté interministériel du 22 mars 2021 nommant, à compter du 1er avril 2021, M. Géraud TARDIF, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret,

VU l'arrêté du 17 juin 2021 de la préfète de la région Centre – Val de Loire, préfète du Loiret, donnant délégation de signature à M. Géraud TARDIF pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des programmes

- 104 : « Intégration et accès la nationalité française »
- 157 : « Handicap et dépendance »
- 177 : « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »
- 183 : « Protection maladie »
- 304 : « Inclusion sociale et protection des personnes »

DECIDE

Article 1er : Subdélégation permanente de signature est confiée en ce qui concerne la compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et dépenses imputées aux titres 3, 5 et 6 du budget de l'État à :

- M. Jean-Marc DUFROIS, directeur départemental adjoint,
- Mme Isabelle ROBINET, directrice départementale adjointe,
- M. Nicolas TEXIER, responsable du service insertion et protection des personnes vulnérables,

- Mme Laurence HUNAUT, responsable de l'unité inclusion sociale et adjointe au responsable du service insertion et protection des personnes vulnérables,
- M. Julian THOMAS, responsable de l'unité hébergement et logement adapté.

Article 2 : Les agents désignés dans le tableau ci-dessous sont habilités :

- à valider les actes de toute nature relatifs à l'ordonnancement secondaire dans les applications CHORUS et CHORUS-FORMULAIRES, pour l'ensemble des programmes visés à l'arrêté préfectoral n°45-2021-06-17-00002 du 21 juin 2021.
- à signer tout document transmis, au centre de gestion financière, sous forme dématérialisée ou non, pour l'ensemble des dossiers rattachés aux BOP relevant de la compétence de la direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités. du Centre-Val de Loire et du Loiret.

Validation CHORUS-FORMULAIRE	Agents habilités CHORUS COEUR
M. Géraud TARDIF Mme Isabelle ROBINET M. Nicolas TEXIER Mme Laurence HUNAUT M. Julian THOMAS Mme Céline DIJOUX	Mme Isabelle ROBINET Mme Céline DIJOUX M. Olivier FOURIER

Article 3 : Toutes les dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

Article 4 : La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Orléans, le 24 juin 2021

Le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités

Signé :Géraud TARDIF